

# Plan Simple de Gestion

Massif des Landes de Gascogne

**Nom du propriétaire :**

**Commune(s) de la forêt :**

**Surface forestière proposée à l'agrément (en ha) :**

**Période du                      au**

**Exemple proposé par**  
**le Centre National de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine**  
6 parvis des Chartrons - CS41255 - 33075 BORDEAUX CEDEX - Tél : 05 56 01 54 70  
Courriel : nouvelle-aquitaine@cnpf.fr Site Internet : nouvelle-aquitaine.cnpf.fr  
Mars 2024



**1-3-2 - Régime Monichon ou ISF** sur.....ha depuis le .....

*(Joindre la liste des parcelles ou les certificats)*

**1-3-3 - DEFI Forêt Achat** sur les parcelles..... depuis le .....

**DEFI Forêt Travaux** sur les parcelles ..... depuis le .....

*(Joindre la liste des parcelles ou les certificats)*

**1-3-4 - Plan simple de gestion établi par :**

.....  
.....

**1-3-5 - Durée du plan simple de gestion :**

Ce plan simple de gestion est établi pour une durée de ..... ans.



## **2 – Analyse des enjeux**

### **2-1 – Enjeux économiques**

**2-1-1 – Type et qualité des bois produits sur la propriété :**

.....  
.....

**2-1-2 – Morcellement de la propriété :**

.....  
.....

**2-1-3 – Desserte et accessibilité :**

.....  
.....

**2-1-4 – Autres ressources économiques :**

.....  
.....

**2-1-5 – Organisation de la gestion :**

.....  
.....

**2-1-6 – Adaptation éventuelle de la gestion forestière à ces enjeux :**

.....  
.....

### **2-2 – Enjeux sociaux**

**2-2-1 – Pression sociale :**

.....  
.....

**2-2-2 – Adaptation éventuelle de la gestion forestière à ces enjeux :**

.....  
.....

## 2-3 – Enjeux environnementaux

### 2-3-1 – Zonages environnementaux concernant la propriété :

.....

.....

Si votre propriété est concernée par Natura 2000 :

Nom du site : .....

Parcelles concernées (communes/section/n°)	Description précise des peuplements	Travaux prévus

### 2-3-2 – Problèmes spécifiques concernant l'environnement :

.....

.....

### 2-3-3 – Agrément au titre de l'article L122-7 et 8 du Code Forestier

Je demande l'agrément de mon PSG au titre des articles L122-7 et 8 du Code Forestier pour les législations suivantes :

- Natura 2000
- Site classé
- Monument historique

Signature(s) :

### 2-3-4 – Zones intéressantes sur le plan environnemental :

.....

.....

### 2-3-5 – Adaptation éventuelle de la gestion forestière à ces enjeux :

.....

.....

## 2-4 – Enjeux de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI)

### 2-4-1 – Exposition au risque

- Votre propriété est-elle située dans un massif classé réglementairement à risque d'incendie ?  
 Oui  Non
- Votre propriété est-elle située, en tout ou partie, à proximité d'un secteur à fort risque de départ de feu (route, voie ferrée, habitations (<50 m), site industriel,...) ?  
 Oui  Non

Surface (estimée) ou liste des parcelles très exposées au risque de départ de feu :

.....

### 2-4-2 – Accès à la propriété, desserte forestière et Infrastructures<sup>2</sup> :

La propriété fait-elle partie de massifs sans accès ou d'accès difficile<sup>3</sup> ?  Oui  Non

.....

Les secteurs à fort risque de départ de feux sont-ils facilement desservis ?  Oui  Non

Exemples : pistes empierrés / gravées / carrossables ; accès traversant sans cul de sac ; pas d'obstacles infranchissables.

.....

La propriété est-elle équipée en places de dépôt, aires de retournement, points d'eau, franchissements (fossés / cours d'eau) ? .....

.....

Principales Infrastructures DFCI	État

### 2-4-3 – Actions de sylviculture préventive prévues sur la propriété

Exemples : implantation des peuplements par rapport aux pistes, débroussaillages fréquents et éclaircies faites à bonne fréquence/intensité dans les peuplements les plus sensibles, rallonger ou raccourcir les révolutions de peuplements voisins afin de créer des discontinuités horizontales, remplacement des peuplements dépérissants, création de bande de sureté en bord d'implantations humaines.

### 2-4-4 – À l'échelle du massif dans lequel est située la propriété, quelles seraient les améliorations souhaitables sur la desserte ou l'équipement ?

.....

.....

<sup>2</sup> Les accès et équipements principaux doivent figurer sur le plan parcellaire.

<sup>3</sup> Il est recommandé, lorsque les conditions le permettent, que les massifs de plus de 25 ha soient équipés de piste d'accès.

### 3 – Gibier - Equilibre sylvo-cynégétique

#### 3-1 – Exercice du droit de chasse :

- Votre propriété fait-elle partie d'une ACCA ?  Oui  Non  
ou d'une autre société de chasse ?  Oui  Non
- Louez –vous la chasse sur votre propriété ?  Oui  Non
- Votre propriété dispose-t-elle de son propre plan de chasse ?  Oui  Non

#### Dans l'affirmative, qui demande le plan de chasse ?

- vous-même en tant que propriétaire exerçant son droit de chasse
- vous-même en tant que propriétaire (clause dans le bail de location de chasse)
- votre locataire de chasse
- Autre

#### 3-2 – Dégâts de Gibier

#### Dégâts constatés à la rédaction du PSG :

- Aucun  Rares  Disséminés  Généralisés

**Nature :**  Frottis  Ecorçage  Abroutissement  autre (*préciser*) :.....

Surface des espaces sensibles aux dégâts au terme du PSG (jeunes peuplements) :

.....

Surface des espaces ouverts (landes, clairières, lignes EDF,...) :

.....

#### 3-3 – Equilibre forêt - gibier

Gibier :	Chevreaux	Cerfs	Autres :
Identification des espèces inscrites au plan de chasse			
Tendance souhaitée du plan de chasse pour la durée du PSG (plus ou moins)			

Conséquences sur la gestion forestière :

.....

.....

Mesures de prévention et de protection envisagées contre les dégâts de gibier :

.....

## 4 – Description des peuplements

La synthèse des types de peuplements recensés sur la propriété est la suivante :

• <b>Non boisé :</b>	ha
• <b>Feuillus :</b>	ha
• <b>Coupes rases :</b>	ha
• <b>Pins maritimes (ou taeda) de 0 à 15 ans :</b>	ha
• <b>Pins maritimes (ou taeda) de 15 à 30 ans :</b>	ha
• <b>Pins maritimes (ou taeda) de 30 à 45 ans :</b>	ha
• <b>Pins maritimes (ou taeda) de 45 à 60 ans :</b>	ha
• <b>Pins maritimes (ou taeda) de plus de 60 ans :</b>	ha
• <b>Autres peuplements :</b>	ha

*Les précisions figurent dans le TABLEAU détaillé en annexe*

## 5 - Orientations de gestion

### 5-1 – Analyse de l'application du PSG précédent s'il s'agit d'un renouvellement :

- N° et date d'agrément du PSG précédent :

.....

- Nom de l'ancien propriétaire s'il y a lieu :

.....

- Modifications éventuelles de surface (en plus ou en moins)

	Surface	Commune	N° parcelles
Augmentation			
Diminution			

- Réalisation globale des travaux

	Surface prévue dans le plan précédent	Surface effectivement réalisée
Coupes rases		
Reboisements		
Autres travaux		

- Motif des écarts les plus importants entre prévision et réalisation (problèmes rencontrés, ...)

.....

.....

.....

## 5-2 - Objectifs assignés à la forêt

### 5-2-1 - Objectif(s) principal(aux)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### 5-2-2 - Objectifs secondaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### 5-2-3 - Contraintes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### 5-3 - Sylviculture proposée :

Futaies régulières de pin maritime :

**Age objectif :** .....

**Circonférence ou diamètre objectif :** .....

**Sylviculture proposée :**

- Reboisements :

.....  
.....  
.....

- Dépressages, éclaircies :

.....  
.....  
.....

- Coupes rases :

.....  
.....  
.....

- Travaux d'amélioration :

.....  
.....  
.....

Taillis et mélange futaie/ taillis feuillus :

- Age objectif (par essence):
- Circonférence ou diamètre objectif (par essence):

**Sylviculture proposée :**

.....  
.....  
.....



### 5-5 - Observations complémentaires :

.....  
.....  
.....

### 5-6 - Conclusion :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### Date et signature(s) \*

Fait à ....., le .....

Prénom(s) NOM(s)

---

\* Le plan simple de gestion doit être signé par tous les propriétaires (ou nu-propriétaires) et par le ou les usufruitiers. Vous pouvez joindre une procuration (modèle en annexe) donnant pouvoir à un des propriétaires ou des usufruitiers pour signer le plan de gestion.  
Si le propriétaire est une personne morale, le signataire doit avoir pouvoir pour engager la personne morale (un extrait de Kbis peut être demandé).

## PROCURATION



Les soussignés,

Nom	Adresse	Qualité (préciser nu-propriétaire, usufruitier, ...)

propriétaires de ..... hectares sur la ou les commune(s) de .....

.....

donnent, par la présente, mandat à M. ....

pour signer le plan simple de gestion et le présenter à l'agrément du CNPF Nouvelle-Aquitaine.

**Date :**

**Signatures :**

**FICHE DESCRIPTIVE DE PEUPEMENT (facultatif)**  
**(à conserver par le propriétaire)**

**Commune :**

**Lieu-dit :**

**Parcelle forestière n° :**

**Surface :**

**Parcelles cadastrales n° :**

**Date de l'observation :**

-----oOo-----

- ☆ Accessibilité :
- ☆ Assainissement :
- ☆ Sol :
- ☆ Essence et Type de peuplement :
- ☆ Date de création du peuplement :
- ☆ Hauteur moyenne :
- ☆ Diamètre moyen :
- ☆ Densité moyenne :
- ☆ Classement : peuplement d'avenir (A) \*  
                  peuplement à surveiller (B)  
                  peuplement sans avenir (C)
- ☆ Dernières opérations effectuées :
- ☆ Interventions urgentes à réaliser :
- ☆ Travaux et coupes à prévoir :
- ☆ Observations complémentaires

(\*) Rayer les mentions inutiles